

# Enseignement : les syndicats veulent un vaste refinancement

## COMMUNAUTÉ FRANÇAISE La négociation sectorielle commence cette semaine

► Les syndicats d'enseignants ont une longue liste de revendications. ► Mais ils exigent avant tout une grande réflexion sur les moyens de la Communauté française.

### ANALYSE

Pour les uns, le document a l'allure d'une liste de Saint-Nicolas. Pour les autres, il ne traduit que des demandes bien légitimes. Pour tous, c'est le point de départ d'une longue négociation...

Ce mercredi, gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pouvoirs organisateurs des réseaux d'enseignement et syndicats du secteur vont ouvrir le bal de la grande discussion biennale. Objectif : aboutir, dans les trois mois, à un nouvel accord sectoriel. Le calendrier, imposé par décret, s'inscrit tout à la fois dans un bon et un mauvais timing. Un bon, parce que le gouvernement sortant pourrait « être tenté de faire plaisir » à l'immense communauté d'enseignants (elle pèse tout de même 100.000 électeurs). Un mauvais, parce que le même gouvernement pourrait refiler la patate chaude à ceux qui lui succéderont après les élections de mai 2019.

Quoi qu'il en soit, les cinq syndicats reconnus (CSC côté chrétien ; CGSP et Setca côté socialiste ; SLFP et Appel côté libre) viennent de déposer sur la table des autres partenaires un cahier de revendications communes. Pour l'heure, ils ne demandent pas vraiment la

lune. « Juste » une grosse cinquantaine de mesures d'aménagement de carrière, d'organisation du travail, de revalorisation salariale... allant de zéro à quelques dizaines de millions d'euros. Parmi elles, au chapitre « salaires » deux retiennent particulièrement l'attention : la prime de fin d'année et les conséquences de la réforme de la formation des enseignants.

**1 Revalorisation et prime de fin d'année.** « Les instituteurs et professeurs francophones sont les seuls, dans ce pays, à ne pas avoir bénéficié récemment d'une revalorisation salariale. Pendant ce temps, le privé a obtenu 1% tandis que les enseignants néerlandophones et germanophones ont reçu 1,1% de plus », signale Eugène Ernst, secrétaire général de la CSC-Enseignement.

« Nous pourrions donc légitimement réclamer nous aussi ce pourcent d'augmentation mais nous sommes raisonnables », renchérit son homologue de la CGSP Enseignement Joseph Thonon. De fait, à ce sujet, la demande se limite à « un alignement de la programmation sociale sur la fonction publique ». Traduction : on parle ici de la prime de fin d'année. Elle comporte une partie fixe et une partie variable mais est, au total, la moins élevée de la fonction publique. Les syndicats exigent que la partie fixe de cette prime soit alignée sur celle des fonctionnaires francophones. Dont coût : quelques dizaines de millions d'euros.

### 2 Nouveaux barèmes.

« Cette mesure qui devrait profiter à tous n'est pas colossale. Mais si, précisément, nous modérons nos demandes en la matière, c'est parce que notre revendication principale est ailleurs : l'accès à des barèmes revus à la hausse dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants », indiquent les leaders des syndicats. Accès pour les jeunes professeurs des niveaux 1, 2 et 3 (ce qui correspond aux instituteurs et régents actuels) qui seront diplômés à partir de 2024. Accès aussi pour les enseignants aujourd'hui en place.

Pour comprendre, il faut se souvenir qu'un texte en voie de finalisation réforme profondément la formation des maîtres exerçant de la maternelle jusqu'au premier degré du secondaire. Elle impose un passage à l'université pour tous (ce qui est déjà le cas pour les professeurs du secondaire supérieur) et un allongement de la formation d'une année (de trois à quatre ans, soit un master 60 après un bac de 180 crédits). Et qui dit allongement de la formation dit, pour les syndicats, revalorisation salariale.

« On n'envisage pas un seul instant que les enseignants subissent ce qu'a subi le secteur infirmier où le salaire ne bouge pas malgré l'allongement des études », dit Eugène Ernst. « Nous ne nous contenterons pas de 20 euros par mois », ajoute Joseph Thonon. Et de fixer la norme : le nouveau salaire devra idéalement être à mi-chemin entre le ba-

reème 301 (les instituteurs et régents actuels) et le 501 (les professeurs titulaires d'un master universitaire). Tout en posant une exigence complémentaire : discuter de l'accès à ce niveau de rémunération pour le personnel en place.

A ce sujet, les syndicats sont prêts à accepter le principe d'une formation complémentaire (instituteurs et régents devront retourner sur les bancs de l'école pour obtenir un supplément de formation comparable à celui de leurs jeunes collègues) mais exigent que l'on discute d'une valorisation de l'expérience (plus l'ancienneté serait importante, moins longue serait la formation).

### 3 Une facture comprise entre 340 millions et 1,2 milliard.

Le tout, et c'est là que le bât va blesser, générerait à long terme un surcoût que les plus optimistes ont chiffré à 340 millions alors que les plus pessimistes tablent sur une facture de 1,2 milliard. Que les uns ou les autres aient raison, l'addition sera quoi qu'il en soit très difficile – voire impossible – à digérer par une Fédération Wallonie-Bruxelles étranglée par son épure budgétaire actuelle.

Raison pour laquelle les syndicats, même si les premiers suppléments ne sont pas attendus avant quatre ou cinq ans, veulent que l'on discute dès aujourd'hui de la soutenabilité financière de l'opération. « En fait, tout indique qu'on ne peut échapper à une discussion sur un refinancement généralisé de

*l'enseignement, donc de la Fédération Wallonie-Bruxelles, assène Eugène Ernst. L'implémentation du pacte (moins de redoublement, moins d'options dans le qualifiant..., NDLR) génèrera des effets retour sous forme d'économies à réinjecter dans le système mais ce ne sera certainement pas suffisant. »*

**L'Europe et les Régions à la rescousse.** « C'est le cheval de bataille d'Eugène Ernst mais je partage son avis, ajoute Joseph Thonon. Tout le monde sait qu'il faut investir dans l'enseignement. Tout le monde sait que l'enseignement supé-

*rieur est lui aussi demandeur d'un vaste re-financement. Mais tout le monde sait aussi que la Communauté française est étranglée dans son enveloppe fermée. Il faut discuter de toutes les possibilités. Il y a la piste européenne : on ne sollicite pas suffisamment les budgets européens réservés à l'éducation et à la formation. Il y a aussi la piste régionale : je ne suis pas pour une régionalisation de l'enseignement mais il y a peut-être moyen d'amplifier la participation des Régions (wallonne, bruxelloise) dans la formation des jeunes. Il y a enfin la piste du volume de l'enveloppe dédiée aux communautés mais cela*

*suppose une grande discussion avec nos amis flamands... »*

« Quoi qu'il en soit, ce n'est pas en 2024 qu'il faudra commencer à réfléchir à ces questions. Si on veut refinancer progressivement le supérieur, si on veut commencer à assumer dans cinq ans le coût de l'allongement de la formation initiale, c'est maintenant qu'il faut sortir ces questions du frigo. Nous voulons que ce gouvernement s'engage pour que le suivant s'empare de ces questions », concluent les représentants des principales formations syndicales du secteur.

Quand une négociation en cache une autre... bien plus fondamentale. ■

**ERIC BURGRAFF**

## À L'AGENDA

### D'autres revendications

On l'a dit, le cahier des revendications comprend des dizaines de mesures, 57 exactement. Morceaux choisis.

► **Début de carrière.** Procéder à un nouvel échelonnement barémique en augmentant le nombre d'annales en début de carrière : le salaire des jeunes augmenterait plus rapidement, une manière de les fidéliser dans le secteur.

► **Fin de carrière.** Maintien du dispositif de DPPR (sorte de préretraite) pour compenser les mesures fédérales d'allongement des carrières. Adaptation des conditions de travail sans perte de salaire et aménagement de l'espace de travail en cas de problème de santé. Simplification de l'accès au mi-temps médical.

► **Charge.** Les syndicats veulent que le gouvernement commande une étude qui permettrait d'objectiver le temps de travail des enseignants. L'objectif : couper court aux idées reçues selon lesquelles les horaires se limitent à la présence en classe. L'espoir : démontrer comme ce fut le cas en Flandre que, sur base annuelle, l'horaire d'un professeur dépasse les 40 h/semaine.

► **Directeurs.** Alignement du salaire des directeurs du fondamental sur le barème le plus haut.

► **Supérieurs.** Sortir progressivement de l'enveloppe fermée actuellement en vigueur pour le financement des universités et des hautes écoles. Tenir compte également du profil socio-économique des étudiants.

E.B.